

Compte-rendu de la réunion d'InterCLE

Mercredi 9 septembre 2020 – Salle du Conseil Alain MILLOT, à Dijon Métropole

Ordre du jour de la réunion

1. Panorama des actions réalisées par l'InterCLE
2. Action des partenaires du contrat / Parole aux partenaires
3. Organisation d'une conférence pour apporter des arguments économiques sur l'intérêt de préserver la nappe (COM.3.3.3)
4. Budget 2020
5. Situation hydrologique et hydrogéologique

PERSONNES PRESENTES

1^{er} collège (Élus)

- ❖ Frédéric FAVERJON Président de l'InterCLE Vouge/Ouche
- ❖ Jean-Patrick MASSON Président de la CLE l'Ouche
- ❖ Antoine HOAREAU Vice-Président Eau/Assainissement de Dijon Métropole
- ❖ Hubert POULLOT Vice-Président Eau/Assainissement CC de Gevrey Chambertin et Nuits-Saint-Georges
Conseiller départemental de la Côte-d'Or

2^{ème} collège (Usagers)

- ❖ Catherine HERVIEU CAPREN de la Côte d'Or

3^{ème} collège (institutionnels)

- ❖ Yann DUFOUR DDT de la Côte d'Or - Service Eau et Risques
- ❖ Christophe CHARTON DDT de la Côte d'Or - Service Eau et Risques
- ❖ Claudine GUERDER ARS de la Côte d'Or

Invités

- ❖ Jean François COLLARDOT Président du Syndicat du Bassin versant de la Vouge
- ❖ Alexandre GARNERET Maire de Saulon-la-Rue
- ❖ Pascal ROCHET Maire de Fixin
- ❖ Jean-Michel VERPILLOT Maire de Marsannay-la-Côte
- ❖ Marie-Thérèse BOUGÉ Mairie de Chenôve – 9^{ème} adjointe
- ❖ Céline TONOT Mairie de Longvic – 1^{ère} adjointe
- ❖ Aurélie POIROT-MAIRE Mairie de Perrigny-lès-Dijon – 5^{ème} adjointe
- ❖ Claude VALENTIN Dijon Métropole
- ❖ Olivier GIRARD Dijon Métropole
- ❖ Laurent ROUANET CC de Gevrey Chambertin et Nuits-Saint-Georges
- ❖ Valérie AUGUSTE Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
- ❖ Édouard LANIER Syndicat du Bassin versant de la Vouge
- ❖ Laure BEJOT Syndicat du Bassin versant de l'Ouche
- ❖ Pascal VIART Syndicat du Bassin versant de l'Ouche

- ❖ Jean-Noël THOMAS Conseil Départemental de la Côte-d'Or
- ❖ REQUET Sigrid Conseil Départemental de la Côte-d'Or
- ❖ Nicolas CHEYNET Conseil Départemental de la Côte-d'Or
- ❖ Thilini PASQUWELAGE InterCLE Vouge/Ouche

PERSONNES EXCUSEES

1^{er} collège (Elus)

- ❖ Claude RÉMY Vice-Président de l'InterCLE Vouge/Ouche
- ❖ Florence ZITO Présidente de la CLE de la Vouge
- ❖ José ALMEIDA Maire de Longvic

2^{ème} collège (usagers)

- ❖ Laure OHLEYER Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or
- ❖ Anne HERMANT Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or
- ❖ Pauline GUYARD Agence de l'eau RMC

Invités

- ❖ Claudine GUERDER ARS de la Côte d'Or
- ❖ Nicolas BOILLIN Syndicat du Bassin versant de la Vouge

Rédaction : InterCLE

09h35 : La réunion est ouverte par M. FAVERFON, Président de l'InterCLE

Monsieur le vice-président à l'eau et à l'assainissement, M. HOAREAU, ainsi que Monsieur le vice-président à la transition écologique, déchets, énergies renouvelables (hydrogène et photovoltaïque), réseaux, concessionnaires et régies, programme H2020, M. MASSON, à Dijon Métropole, ont chacun exprimé un mot d'accueil et ont rappelé l'importance de la préservation de cette ressource stratégique qu'est la nappe de Dijon Sud.

Après un tour de table, la chargée de missions de l'InterCLE a pris la parole afin de présenter l'état d'avancement des actions du contrat de nappe, sous maîtrise d'ouvrage de l'InterCLE.

1. Panorama des actions réalisées par l'InterCLE

N° Fiche action	Intitulé de l'action	État d'avancement actuel
COM 1.1.5	Communiquer auprès du grand public sur les grandes étapes du contrat	<u>Livre pédagogique</u> : <u>Objectif</u> : expliquer l'intérêt de préserver la nappe de Dijon Sud aux 8/10 ans <ul style="list-style-type: none">• Conception, rédaction et illustration par M. GUILLEMNEY (société IBUC)• 1500 exemplaires imprimés et 650 distribués• Il est très difficile de contacter les instituteurs/institutrices des écoles de la CCGCNSG pour diffuser le livre.• Perspective : la diffusion va se poursuivre jusqu'à la fin du contrat de nappe (31 décembre 2021)• Le livre est également téléchargeable gratuitement sur le site de l'InterCLE
		<u>Balade sur les thématiques de la nappe de Dijon Sud et de la Cent Fonts</u> : <u>Objectif</u> : sensibiliser le grand public aux enjeux de la nappe de Dijon Sud, de la Cent Fonts ainsi qu'à la biodiversité locale <ul style="list-style-type: none">• Trois dates : 03/10/2020, 10/10/2020 et 07/11/2020• Action réalisée en partenariat avec le Département de la Côte-d'Or qui la finance à 100%• Ces balades seront guidées par la naturaliste : Mme Karine MAUVE
SUI.1.2.2	Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP	<u>Objectif</u> : Affiner la connaissance sur le fonctionnement de l'aquifère, notamment des contaminations dans la nappe, et aussi d'apporter des informations pédagogiques pour défendre et porter les actions de restauration. La modélisation débutera en octobre 2020 en collaboration avec le bureau d'études ANTEA et M. Emmanuel SONCOURT (hydrogéologue agréé du département de la Côte-d'Or).
Q.2.1.3 / SUI.2.2.4	Suivi des performances des réseaux et linéaire des travaux sur réseau d'eau / Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts	Prochainement, une réunion annuelle sur les volumes prélevables sera organisée.

Q.2.2.1	Évaluer les apports de ruissellement et de la nappe au débit de la Cent Fonts à la station hydrométrique de Saulon-la-Rue	<p><u>Méthode</u> : Afin d'évaluer le débit issu de la nappe et le débit de ruissellement du bassin versant collecté, il a été décidé de jauger le débit en six points, de la source de la Cent Fonts jusqu'à la station hydrométrique de Saulon-la-Rue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entre 2015 et 2020, 32 jaugeages ont été réalisés en binôme avec le technicien de rivière du SBV • Par temps sec, quelle que soit la hauteur de la nappe, le ru de Brochon ne contribue que très peu à l'alimentation de la Cent Fonts au vu des apports météoritiques très faibles : au maximum 4% • Par temps humide, les apports par les pluies (par le Ru de Brochon) peuvent représenter jusqu'à 60% du débit • Les apports météoritiques alimentant le cours d'eau ne sont significatifs que durant les hautes eaux (octobre à mars), quelques semaines, voire plusieurs mois après une période de sécheresse prolongée • Lien entre la nappe (piézomètre BA 102) et la Cent Fonts : lorsque le niveau de la nappe atteint la cote de 227,3 mNGF au piézomètre BA 102, le débit à la station hydrométrique de Saulon-la-Rue est très proche ou inférieur au seuil d'alerte de 170 l/s. Ce constat n'est vrai qu'en période d'étiage sévère (sans apports par ruissellement)
Q.2.2.2	Évaluer la faisabilité d'une recharge de la nappe via les eaux pluviales (quantitatif et qualitatif) et proposer une doctrine	<p><u>Objectif</u> : cadrer l'infiltration pour éviter au maximum les pollutions, tout en rechargeant la nappe (dont le niveau piézométrique diminue au fil des années)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Document rédigé et validé mais non encore diffusé
COM.2.2.5	Recensement et sensibilisation sur les connaissances des prélèvements domestiques privés	<p><u>Objectif</u> : quantifier des prélèvements en eau par les usagers, connaître la localisation des puits, obtenir des données complémentaires sur la qualité des eaux, réaliser un bilan exhaustif des points d'accès à la nappe et des risques de contamination qu'ils représentent.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 23 déclarations reçues suite à la première campagne de communication • Résultats de la 1ère campagne (analyse d'un lot de 10 puits) : la bactériologie (5/10 non conformes), la turbidité (3/10 non conformes) et la teneur de nitrates (1/10 non conformes) • Les pesticides n'ont pas été cherchés • 2ème campagne d'analyse : fin octobre 2020 • En parallèle : seconde campagne de communication est prévue cet automne
Q.2.2.6	Trouver des solutions pour recharger la nappe	<p><u>Objectif</u> : de cibler des zones potentiellement désimperméabilisables sur la nappe de Dijon Sud</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCTP finalisé

		<ul style="list-style-type: none"> • Consultation des services d'urbanisme de Dijon Métropole et de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges • Perspective : lancement de l'étude en fin d'année
		<p><i>Objectif</i> : favoriser le développement des projets de GMI (Géothermie de Minime Importance), tout en répondant aux enjeux locaux de la préservation de la nappe de Dijon Sud et encadrer la création/réhabilitation d'ouvrages (puits, piézomètres, sondages)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux documents spécifiques ont été rédigés sur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La création de futurs ouvrages de prélèvement ou la réhabilitation de ceux existant ; ▪ La création d'ouvrage de type GMI (Géothermie de Minime Importance). • Une validation finale de ces documents est nécessaire afin de les diffuser au public
POL.3.5.4	Recensement et diagnostic des ouvrages d'infiltration de type puits perdus considérés comme à risque pour la nappe	<p><i>Objectif</i> : recenser et diagnostiquer les ouvrages pouvant toujours être vecteurs de contamination de surface</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le bureau d'études TAUW France a été retenu pour exécuter la prestation. • Cette étude sera effectuée en 2 phases : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Phase 1 : Recensement des puits perdus ; ▪ Phase 2 : phase de diagnostic. • Démarrage de l'étude : mars 2020
POL.3.5.7	Inciter les acteurs du territoire (privé/public) à monter des projets de désimperméabilisation des sols	<p><i>Objectif</i> : sensibiliser et inciter les acteurs du territoire (privé/public) à désimperméabiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un article abordant notamment les bénéfices de la désimperméabilisation ainsi que les aides financières de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et du département de la Côte-d'Or a été rédigé
POL.3.5.6	Déconnexion du ruisseau du Plain du Paquier de l'étang du même nom qui communique avec la nappe	<p><i>Objectif</i> : évaluer le risque de contamination de la nappe par l'étang du Plain du Paquier, alimenté par le Ru du Plain du Paquier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultat : La pollution de l'étang est avérée. Cette pollution est liée à des molécules de pesticides, de HAP, de nitrate, de plomb et de 1,2 Dichloroéthane • Hormis une contamination possible de la nappe par les nitrates provenant de l'étang, une contamination par d'autres polluants n'est pas formellement démontrée (car leurs concentrations sont faibles dans les eaux souterraines ou certains polluants n'ont pas été cherchés dans les analyses des eaux de l'étang. Il reste important de souligner que l'accumulation et le relargage (par lixiviation) de polluants (HAP, glyphosate, AMPA, amitrole et 1,2 Dichloroéthane) ne sont pas exclus dans l'avenir, de l'étang vers la nappe

		<ul style="list-style-type: none"> • Il semble disproportionné de prendre des mesures de déconnexion du Plain du Paquier de la nappe, à proprement parler, comme par exemple de dévier les eaux de l'étang vers la Cent Fonts • La nécessité de la mise en place d'un dispositif pour limiter ou supprimer les apports en divers polluants est avérée. • Il pourrait s'agir dans un premier temps de remonter à la source des différents polluants notables dans l'étang : mesurer les concentrations de ces molécules tout au long du Ru du Plain du Paquier et de cibler les foyers de contamination. • Il est également judicieux de chercher dans l'étang, la présence des molécules de pesticides encore autorisées que nous retrouvons dans la nappe. • Il convient également de faire de la communication auprès de la SNCF et les exploitants agricoles et viticoles situés sur le bassin d'alimentation du Ru du Plain du Paquier, qui ont une forte probabilité de générer les polluants retrouvés dans l'étang.
POL.3.6.3	Incitation à l'Agriculture Biologique (AB)	<p><i>Objectif</i> : Favoriser l'agriculture biologique sur la nappe de Dijon Sud</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux demi-journées de sensibilisation à l'AB ont été réalisées depuis le début de l'année : <ul style="list-style-type: none"> ▪ En février : viticulture biologique ▪ En juin : grande culture/maraîchage biologique • À ces journées, la présence de plus en plus d'exploitants intéressés par l'agriculture biologique ou des méthodes proches de l'agriculture biologique est constatée
POL.3.7.1	Recensement des ouvrages d'accès à la nappe au droit des PPR et sécurisation de leur partie supérieure	<p><i>Objectif</i> : recenser les ouvrages pouvant être vecteur de contamination de la nappe, en particulier, au niveau des captages AEP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude en quatre phases confiée au bureau d'études CPGF • Environ 50 ouvrages ont été recensés. Deux lots de 10 ouvrages supplémentaires, concentrés surtout sur la bordure nord-ouest de la nappe, seront également recensés et diagnostiqués • La phase 1 est terminée. Les phases 2 (investigations de terrain pour préciser et recueillir des informations complémentaires) et 3 (diagnostic plus poussé de certains ouvrages) débuteront début octobre 2020

Remarques sur les actions sous maîtrise d'ouvrage de l'InterCLE

M. ROCHET s'interroge sur le rôle de la commune sur le recensement des ouvrages.

La chargée de missions lui répond qu'il existe actuellement trois types de recensement d'ouvrages sur la nappe de Dijon Sud :

- Le recensement des puits domestiques pour lequel les communes sont motrices pour diffuser que l'InterCLE Vouge/Ouche réalise des analyses de la qualité des eaux de ces puits en échange de leur déclaration auprès de la mairie ;

- Le recensement des puits perdus a lieu sur le secteur Dijon-Chenôve. Il est entièrement réalisé par le bureau d'études TAUW. Les communes n'ont pas d'action spécifique à réaliser.
- Le recensement des ouvrages d'accès à la nappe au droit des PPR est réalisé notamment dans les Périmètres de Protection Rapprochés des 6 captages AEP de la nappe par le bureau d'études CPGF. Les communes n'ont pas d'action spécifique à réaliser.

M. POULLOT réagit sur la pollution de l'étang du Paquier par la SNCF. Il pense qu'il est temps qu'elle prenne ses responsabilités.

Il rapporte également que le développement des entreprises sur le secteur sud de la nappe a ses inconvénients. En effet, il y constate notamment la présence de plus en plus de stockage de matériaux inertes, non contrôlés.

M. DUFOUR, pour répondre à M. POULLOT, souhaite dire que la solution est de travailler en concertations avec les différents acteurs du territoire.

Pour les plus grandes entreprises, ICPE, un suivi de très près est réalisé par la DREAL. S'il ne s'agit que de stockage de matériaux inertes, cela ne pose pas de souci. En revanche, des stockages d'autres types de matériaux peuvent être problématiques.

Il propose d'aborder cette question, plus en profondeur, dans le cadre d'une prochaine réunion technique avec l'InterCLE.

M. POULLOT insiste sur le fait qu'il faut être plus sévère sur la réglementation pour que les particuliers déclarent leurs puits car les communes n'ont que peu d'autorité pour le faire.

2. Action des partenaires du contrat / Parole aux partenaires

- a. COM.2.1.2 : Lancer une réflexion sur la réorganisation de l'irrigation alimentée par pompage en nappe superficielle

À l'origine, cette action préconisait la délocalisation des pompages réalisés à proximité de la Cen Fonts (emprise de 300 m) et ceux prélevant directement dans ce cours d'eau, sur une ou plusieurs ouvrages captant la nappe en amont ou plus en aval hydraulique pour **maintenir du volume prélevable en période estivale et transférer une partie du volume alloué à la période hivernale sur la période estivale.**

Pour amorcer cette action, l'InterCLE a réuni la Chambre d'Agriculture du département de la Côte-d'Or (CA 21), le syndicat des irrigants ainsi que les irrigants pouvant être concernés par le projet, en décembre 2019.

Début 2020, la profession agricole a soumis à l'InterCLE un projet de stockage d'eau qui permettrait de répondre à l'objectif de cette action.

En juillet 2020, un projet plus affiné d'un bassin de stockage d'eau a été proposé. Ce dernier se situerait dans le ZAC de Beauregard (hors des périmètres de la nappe). Il serait uniquement rempli par les eaux de ruissellement. L'eau de ce bassin serait utilisée pour l'irrigation agricole et l'arrosage d'un terrain de sports.

M. FAVERJON souhaite ajouter qu'il faut faire preuve de discernement lors de la création des bassins de stockage d'eau. Il faut en particulier profiter du retour d'expérience des pays où de tels bassins ont été créés il y a 10 ou 20 ans. Par exemple, il existe de nombreux cas en Espagne, où des zones sur

lesquelles des bassins de stockages ont été construits, qui font aujourd'hui faire à de plus grandes difficultés car ils n'ont pas fait évoluer le modèle agricole. Des zones qui ont fait évoluer le modèle agricole sans faire appel à des réserves d'eau s'en sortent mieux.

- b. Q.2.2.3 : Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts non canalisée au regard du changement climatique et du maintien des prélèvements en nappe

Objectif : améliorer la morphologie de la Cent Fonts pour anticiper au mieux les effets du changement climatique sur les débits du cours d'eau.

M. LANIER prend la parole pour exposer l'état d'avancement de cette action.

Le lien qui associe les prélèvements en nappe et la rivière Cent Fonts a été démontré en 2011 lors de l'étude sur les volumes prélevables.

Ainsi, actuellement, le débit minimum biologique (DMB) nécessaire en période d'étiage moyen pour assurer le bon fonctionnement écologique de la Cent Fonts (170 l/s), régit les volumes prélevables en nappe. En effet, lorsque le DMB est atteint, le Préfet prend un arrêté préfectoral pour imposer des restrictions d'usages de l'eau.

Plus la morphologie d'un cours d'eau est dégradée (élargissement de certains tronçons de la Cent Fonts par l'Homme dans le passé), plus le DMB sera important et plus les restrictions d'usage de l'eau sont imposées tôt durant la période estivale.

Il est espéré, à travers cette action, d'une part, de mener une opération de renaturation, et d'autre part, de redéfinir un DMB plus faible pour que les arrêtés préfectoraux de restrictions d'usage de l'eau arrivent plus tardivement durant la période estivale.

L'étude a été finalisée en février 2018. Le dossier loi sur l'eau sera déposé prochainement.

Logiquement, les travaux devraient avoir lieu courant été 2021, en période de basses eaux.

- c. POL.3.3.1 : Lancer les études AAC sur l'ensemble des captages AEP et aboutir à un ou des plans d'actions spécifiques

M. ROUANET (Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges) : L'étude est toujours en cours. Les conclusions ne sont pas encore connues. Les investigations complémentaires sont nécessaires.

M. GIRARD (Dijon Métropole) : Les investigations complémentaires sont terminées. L'étude hydrogéologique est en phase de finalisation.

- d. POL.3.4.2 : Diagnostic des pratiques de désherbage des infrastructures ferroviaires et recherches de solutions alternatives

Pas de retour de la SNCF.

e. COM.3.4.4 : Maintenir les pratiques vertueuses d'entretien des voiries et inciter à s'orienter vers le "Zéro pesticide" pour les collectivités

Depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation des pesticides chimiques de synthèse dans les espaces publics (parcs et jardins, forêts, voiries...) est interdite.

Les cimetières et terrains de sports sont concernés par l'interdiction si - et seulement si - ils sont considérés comme des « promenades » ou des « espaces verts avérés ».

Depuis 2018, l'InterCLE a mis en place un formulaire pour connaître les méthodes alternatives aux pesticides.

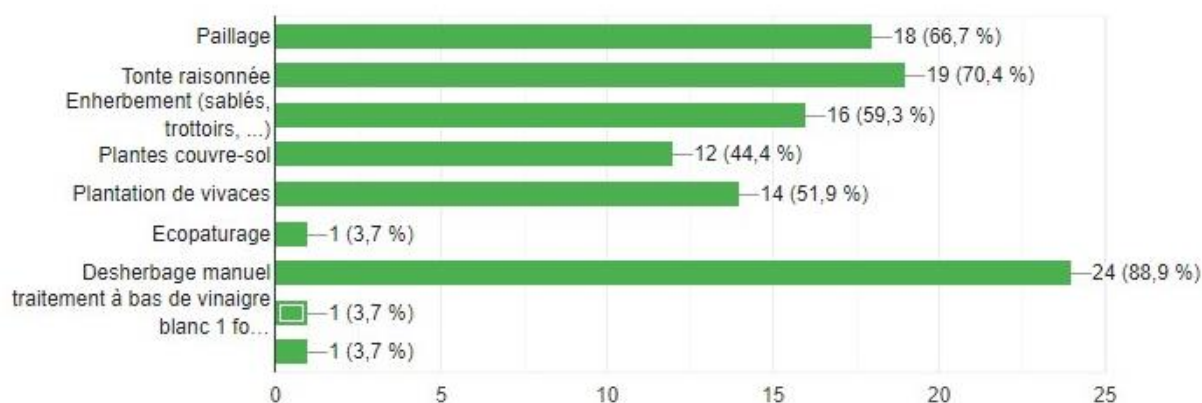
Il reste compliqué d'obtenir le retour des 58 communes à ce questionnaire.

Voici l'analyse de quelques résultats des questions posées sur les méthodes alternatives aux pesticides utilisées en 2019. Il s'agit de la synthèse de 26 communes qui ont répondu au questionnaire :

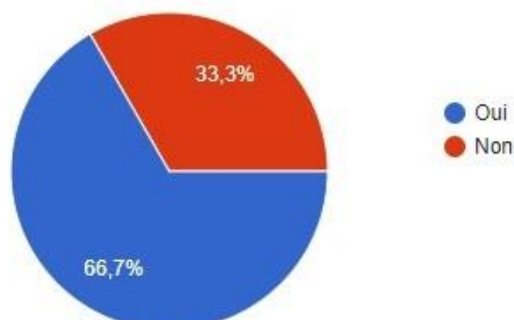
L'entretien de votre commune a été réalisé :



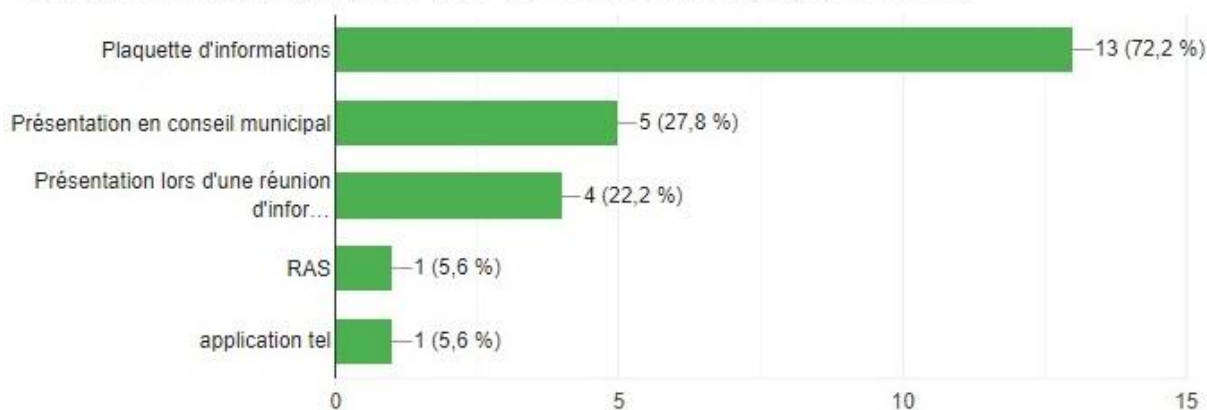
Quelle(s) pratiques alternatives avez-vous mise(s) en place ?



Seriez-vous intéressé(e) par une ou plusieurs action(s) de communication sur la gestion des espaces publics ?



Sous quel(s) format(s) voudriez-vous que cette communication se fasse ?



La moitié des communes ayant répondu au questionnaire en 2020 souhaite la rédaction d'une plaquette d'informations.

Par conséquent, pour répondre à cette demande, l'InterCLE a rédigé un livret contenant des informations sur les pratiques vertueuses d'entretien des voiries et des espaces verts des collectivités.

Celle-ci sera diffusée, une fois validée par un Comité de pilotage.

- f. COM.3.4.5 : Sensibiliser les secteurs de l'artisanat et de l'industrie sur la gestion de leurs effluents et de l'entretien de leurs espaces verts

Une réunion de travail a été organisée avec la CCI 21 en début d'année pour leur proposer des demi-journées de sensibilisation pour les entreprises. Ce projet a été jugé peu pertinent.

À l'heure actuelle, la CCI propose de :

- Joindre une plaquette d'information (courte et concise) avec la facture d'eau de l'entreprise ;
- Réaliser des interventions (20-30 min) auprès des « clubs d'entreprises » situés sur le territoire de la nappe.

- g. POL.3.5.2 : Réduire les contaminations en eaux usées et pluviales sur les communes adhérentes à l'ex CCGC

M. ROUANET (Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges) : les échanges entre les eaux phréatiques et les eaux usées ont été démontrées au cours de l'étude Gadolinium. De même, le drainage de la nappe en période HE a été confirmé.

Pour répondre à cette problématique et pour compléter les travaux réalisés par Dijon Métropole dans le secteur de Marsannay-la-Côte et de Perrigny-lès-Dijon, la Communauté de Communes a effectué des travaux de chemisage du réseau sur 2-3 km dans le secteur de Couchey, Fixin et Brochon. Ces travaux ont été terminés l'an dernier.

Des travaux de mise en séparatif des réseaux devraient débuter l'an prochain sur Gevrey-Chambertin.

- h. POL.3.5.3 : Réduire les contaminations en eaux usées et pluviales sur les communes adhérentes à Dijon Métropole

Mme VALENTIN (Dijon Métropole) : La Métropole a menée une étude sur le non mélange des eaux pluviales et des eaux usées. Cette étude ne révèle pas de fortes anomalies.

De plus, Dijon Métropole réalise une modélisation sur les débordements par temps orageux.

- i. POL.3.5.5 : Mise en conformité des installations d'assainissement non collectif de la plateforme de triage de Gevrey-Chambertin

Pas de retour de la SNCF.

- j. POL.3.6.1 : Installation de plateformes de lavage/remplissage individuelle ou de petit collectif agricole

L'état des lieux des plateformes de lavage/remplissage présents sur la nappe de Dijon Sud terminé.

- k. POL.3.6.2 : Investissements dans les équipements productifs en faveur d'une agriculture durable

Deux tentatives (et deux échecs) pour monter des projets avec la Région BFC et la Fondation de France.

- l. POL.3.7.3 : Révisions des Déclarations d'Utilité Publique des captages d'AEP du Grand Dijon

Mme VALENTIN (Dijon Métropole) rapporte qu'il y a un lien étroit entre l'étude AAC et DUP. Un délai supplémentaire a été demandé aux services de l'État pour pouvoir bien finaliser l'étude AAC pour mieux démarrer l'étude DUP.

- 3. Organisation d'une conférence pour apporter des arguments économiques sur l'intérêt de préserver la nappe (COM.3.3.3)

Afin d'apporter des arguments sur l'intérêt de préserver cette ressource phréatique d'un point de vue qualitatif et de profiter de retours d'expérience pour nos futures actions, l'InterCLE Vouge/Ouche organise une journée d'étude avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le mardi 18 novembre 2020.

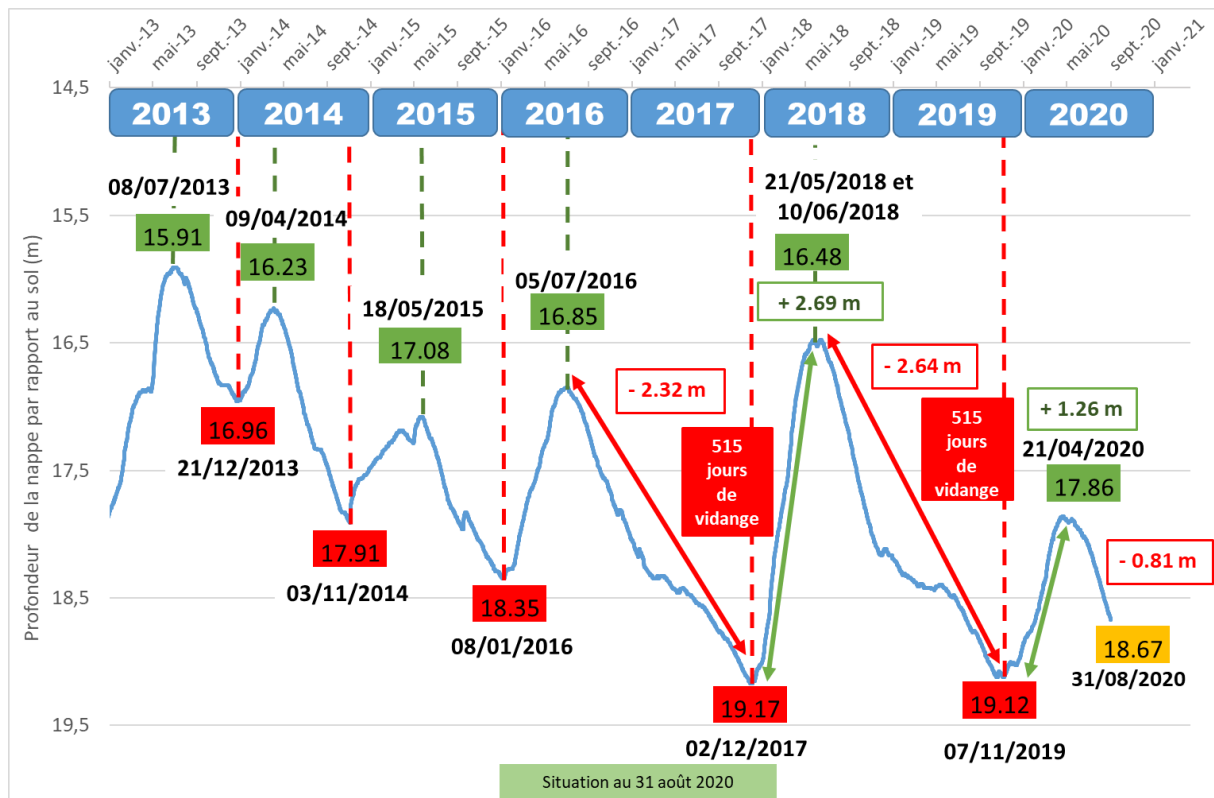
Cette journée d'étude est à destination des élus locaux, professionnels des collectivités territoriales et autres acteurs du territoire.

L'invitation contenant le programme de la journée et les modalités d'inscription sera diffusée prochainement.

- 4. Budget 2020

Prévisions 2020			
<u>Missions</u>	<u>Coût estimatif</u> € TTC	<u>Subvention</u>	<u>Budget par EPCI</u> (4)
SUI.1.2.2 : Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP (2^{ème} partie)	50 000.00 €	35 000.00 €	3 750.00 €
Q.2.2.6 : Trouver des solutions pour recharger la nappe (1^{ère} partie)	40 000.00 €	28 000.00 €	3 000.00 €
TOTAL	90 000.00 €	63 000.00 €	6 750.00 €

5. Situation hydrologique et hydrogéologique



Niveau de la nappe de Dijon Sud au piézomètre de référence à Chenôve (d'après les données du BRGM)

En 2020, la recharge a été légèrement au-dessus de la moyenne annuelle (1.18 m) : 1.26 m.

Fin août 2020, le niveau de la nappe continue de baisser. Cette tendance risque de se poursuivre encore un certain temps au vu des prévisions météorologiques.

Réf. AP Cadre du 29 juin 2015	AP le 5 Juin 2020	AP le 2 Juillet 2020	AP le 16 Juillet 2020	AP le 31 Juillet 2020	AP le 7 Août 2020	AP le 20 Août 2020
Vouge (6)	RAS	RAS	Alerte	Alerte renforcée	Crise	Crise
Bièvre (6 bis)	RAS	Alerte	Crise	Crise	Crise	Crise
Cent Fonts / Nappe de Dijon Sud (6 ter)	RAS	RAS	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Crise	Crise
Mesures générales en Côte d'Or	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Applicable au	08/06/2020	06/07/2020	20/07/2020	03/08/2020	10/08/2020	24/08/2020

Suivi des arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau en 2020 sur le bassin versant de la Vouge

Dès le début du mois de juillet 2020, les effets de la sécheresse et la recharge moyenne de la nappe se sont traduits sur le cours d'eau par un débit faible. À partir de mi-juillet 2020, le débit minimum biologique a été rapidement franchi (170 l/s).

Il s'agit de la deuxième année consécutive où la Cent Fonts franchit le seuil de crise. Actuellement, le sous-bassin versant est toujours en crise.

Échanges entre l'InterCLE et ses partenaires

Mme POIROT-MAIRE exprime l'inquiétude des habitants de la commune de Perrigny-lès-Dijon à déclarer leur puits domestique. Ces derniers craignent qu'une taxe soit appliquée si leur puits est déclaré.

L'InterCLE et la DDT répondent qu'il n'y a pas de taxation mais uniquement une obligation de déclaration des puits domestiques auprès de la mairie.

M. GARNERET complète ce propos en disant qu'il existe des particuliers qui se servent de leur puits pour évacuer leurs eaux usées.

Pour conclure ce sujet, M. POULLOT insiste sur la nécessité de mettre en œuvre une réglementation plus sévère concernant la déclaration des puits domestiques.

M. VERPILLOT souhaite récupérer les eaux de pluie pour arroser les terrains de sports pour ne pas gaspiller de l'eau potable. Il voudrait connaître les actions menées par l'InterCLE pour mettre en œuvre des dispositifs de récupération des eaux pluviales.

M. FAVERJON lui explique qu'il faut qu'il se rapproche de Dijon Métropole qui a la compétence pour réaliser de telles actions.

M. DUFOUR ajoute que la réalisation de terrains de sport en matière synthétique est un alternatif intéressant pour faire des économies d'eau durant les périodes de sécheresse. La récupération des eaux pluviales issues des tribunes (lorsqu'elles existent) est une idée fructueuse.

Pour conclure, M. MASSON pense que l'emploi d'espèces végétales différentes, moins consommatrices d'eau, est aussi une solution pour répondre aux enjeux quantitatifs de demain.

M. HOAREAU rapporte que la convention 2020 de l'InterCLE passe en délibération le 09/09/2020.

Concernant le poste de la chargée de missions de l'InterCLE, M. FAVERJON rappelle qu'il sera prolongé. Dans le cadre de la création de l'EPAGE dans les mois à venir, ce poste y sera intégré.

Les représentants des communes sont très intéressés par la désimperméabilisation. Mme PASQUWELAGE leur donne des informations concernant les subventions apportées par l'Agence de l'eau RMC pour réaliser les projets de désimperméabilisation.

M. THOMAS complète le propos en énonçant les aides apportées par le Département de la Côte-d'Or pour des projets similaires.

M. POULLOT ajoute que le département favorise la récupération des eaux pluviales à travers le programme « village Côte-d'Or ». Le taux d'aide peut s'élever jusqu'à 60% pour un plafond de dépense éligible de 10 000 € HT.

M. MASSON souhaite connaître l'état d'avancement du projet sur le bassin de stockage d'eau de Perrigny-lès-Dijon.

M. THOMAS dit que le droit à l'irrigation est acté et qu'il s'agit de l'usage qui était remise en cause. Dans le nouveau dossier loi sur l'eau transmis pour instruction à la DDT, le département

a mieux pris en compte la problématique du changement climatique. Pour cela, le CD 21 propose de réduire les surfaces cultivées pour prendre en compte la diminution de la ressource. Le Département envisage de mener à terme ce projet dans le respect de la réglementation.

M. CHEYNET ajoute que les prélèvements dans la nappe pour remplir le bassin se feront en période de hautes eaux.

M. FAVERJON remercie les participant d'être venu à la réunion et clôture la réunion à 11h20.

Le Président
M. FAVERJON



A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. FAVERJON".